

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 601

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« La France met en œuvre de façon exemplaire le règlement de l'Union européenne relatif aux minerais provenant de zones de conflit, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se satisfait à lui-même.